



Animation des Plans Nationaux d'Actions Chevêche d'Athéna & Pies-grièches en Provence-Alpes-Côte d'Azur

2016 - 2017



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objet social de l'association

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif qui a pour but d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Nom du représentant légal de l'association

Gilles VIRICEL, Président

Direction de l'association

Benjamin KABOUCHE, Directeur
Magali GOLIARD, Directrice adjointe

Adresse du siège social

LPO PACA

Villa Saint Jules
6, avenue Jean Jaurès
83400 HYERES

Coordonnées téléphoniques

Tél. : 04.94.12.79.52
Fax. : 04.94.35.43.28
E-mail : paca@lpo.fr
Site : <http://paca.lpo.fr>

SIRET : 350 323 101 00062
Code APE : 9499Z

Rédaction / Suivi du projet

Olivier HAMEAU – olivier.hameau@lpo.fr

Rapport d'activité en date du

1er février 2018

Photos de couverture (de bas en haut et de gauche à droite)

Jeunes chevêches © Martin Steenhaut – Paysage d'agriculture extensive encore favorable aux pies-grièches © Olivier Hameau – Pie-grièche à poitrine rose © Benjamin Kabouche

I - LA CHEVECHE D'ATHENA, UNE « ESPECE NON PRIORITAIRE AU STATUT PRECAIRE »	5
I-1 Le recensement des populations et la localisation des principaux noyaux à forte densité de mâles chanteurs	6
I-1.1 Le recensement des populations de Chevêche : un protocole commun standardisé	7
I-1.2 Un projet de science participative	7
I-1.3 Les activités menées	7
I-2 - Le suivi des paramètres de reproduction des couples de Chevêche installés en nichoirs	10
I-2.1 Le protocole de suivi de la biologie de reproduction (84 & 04)	10
I-2.2 Le suivi des nichoirs dans le Parc naturel régional du Luberon (84-04)	12
I-2.3 Le suivi des nichoirs dans la Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux (Mazan – 84)	14
I-2.4 Une expérience de renforcement de population toujours en cours	15
I-3 Communiquer sur le programme et les enjeux de conservation de la biodiversité dans les espaces agricoles	16
I-3.1 Accompagnement de la mise en œuvre de MAEC orientées sur l'enjeu biodiversité dans le PNR Luberon	16
I-3.2 Diffusion du dépliant-poster sur la Chevêche	17
I-3.3 Présentation de la Chevêche d'Athéna : « une espèce emblématique de Provence-Alpes-Côte-D'azur » dans les fiches de l'ORB.	18
I-3.4 Présentation du travail dans les ateliers TVB : la Chevêche, une espèce déterminante	18
I-3.5 Sensibilisation des propriétaires de cabanons agricoles à la protection de la biodiversité	19
I-3.6 Formation des gestionnaires des espaces naturels	19
I-3.7 Conférences & sorties de présentation du programme Chevêche	20
I-3.8 Alimentation de la base du Système d'Informations sur la Nature et le Paysage (SINP)	20
II - LES PIES-GRIECHES : DES INDICATEURS DE BIODIVERSITE DANS LES ESPACES AGRICOLES	21
II-1 Animation du Plan et rencontre des acteurs régionaux	22
II-1.1 Mise en œuvre du Plan au niveau régional	22
II-1.2 Alimentation de la base du Système d'Informations sur la Nature et le Paysage (SINP)	22
II-2 Mieux connaître les populations de Pies-grièches en région PACA	23
II-2.1 Suivi annuel de sites favorables à la Pie-grièche méridionale sur le plateau d'Albion et la montagne de Lure	23
II-2.2 Protocole de suivi de la Pie-grièche méridionale sur le secteur d'étude	24
II-2.3 Résultats et évolution des effectifs recensés entre 2011 et 2016	24
II-2.4 Etude du succès reproducteur et du domaine vital chez la Pie-grièche méridionale	26
II-3 Développer la communication sur la conservation des Pies-grièches	27
II-3.1 Réalisation d'un poster exposant l'influence des facteurs environnementaux sur les populations de pie-grièche méridionale	27
II-3.2 La Pie-grièche méridionale : une espèce emblématique de Provence-Alpes-Côte d'Azur	28
II-3.3 Communiquer sur le statut de conservation défavorable des Pies-grièches	29
II-3.4 Formation des gestionnaires des espaces naturels	30
III - NOS PARTENAIRES	30

I – La Chevêche d'Athéna, une « espèce non prioritaire au statut précaire »

Rappelons en préambule la fragilité et l'ambiguïté du statut de la chevêche en France. En effet, si cette espèce maintient tant bien que mal ses effectifs dans certaines régions, c'est en partie grâce aux actions de protections déployées par des associations et/ou des collectivités locales (Parcs naturels régionaux). La pose des nichoirs, l'entretien des trognes, la plantation d'arbres fruitiers compensent localement la raréfaction des sites de nidification tandis que la protection des jeunes, l'obturation des poteaux creux et des cheminées, la sécurisation des abreuvoirs sont autant de mesures qui permettent de limiter la mortalité accidentelle des oiseaux.

La chevêche était encore récemment considérée en France comme une espèce en déclin par la liste rouge des oiseaux menacés (publiée en 1999). La révision de cette liste, publiée en décembre 2008 (<http://www.uicn.fr/>), a finalement reclassé cette espèce dans la catégorie « préoccupation mineure », qui inclue des taxons largement répandus et abondants, en raison principalement d'une stabilisation des effectifs observée le début des 2000.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que 20% à 50% de la population de Chevêches a disparu en France dans les années 1960-1970. Cette chute spectaculaire de la population a été principalement imputable au bouleversement qu'ont subi les pratiques agricoles dans l'après-guerre. Espèce anthropique étroitement liée au paysage rural, la chevêche a alors été touchée de plein fouet par la mutation accélérée des campagnes. L'agriculture productiviste et son corollaire de mesures (remembrement et arrachage massif de haies et d'arbres, usage intensif de produits biocides, suppression des vergers traditionnels) ont ainsi mené à la raréfaction quasi généralisée de la Chevêche dans de nombreuses régions en France.

Or, si ces causes de régression identifiées se sont stabilisées, elles n'ont assurément pas disparu ; d'autres causes sont même venues depuis renforcer le statut précaire de cette espèce, comme l'extension des zones urbanisées à la faveur – constat paradoxal – de la déprise agricole ou encore le développement du réseau routier entraînant tour à tour la destruction de l'habitat, le morcellement des populations ou encore la destruction directe des oiseaux.

La Chevêche d'Athéna tend ainsi à symboliser ces espèces dites de la « nature ordinaire » associées aux milieux agricoles qui voient leurs effectifs se réduire progressivement mais qui ne sont pas encore assez rares pour bénéficier de mesures de conservation pour mettre un terme à ce déclin.

En réponse à cet état de fait et en l'absence d'un plan national d'actions en faveur de la chouette chevêche, le Ministère de l'Ecologie, à l'occasion du bilan du plan national de restauration de la chouette chevêche réalisé en avril 2010, a finalement recommandé la mise en place d'un **plan d'actions spécifiques** basé sur les axes suivants :

- La protection de l'habitat
- L'étude et la conservation des populations
- L'information et la sensibilisation
- L'animation du plan régional d'actions spécifiques

I-1 Le recensement des populations et la localisation des principaux noyaux à forte densité de mâles chanteurs

L'intérêt de recenser et de mesurer la tendance des effectifs de la Chevêche dans le cadre d'un observatoire régional

La Chevêche d'Athéna est une espèce indicatrice de premier ordre dont la présence permet de nous renseigner sur la qualité des milieux agricoles, et ceci à plusieurs niveaux :

- Le maintien dans les agrosystèmes de cette espèce dite « parapluie » est étroitement lié à celui de nombreux autres taxons qui constituent la base de son régime alimentaire : invertébrés (orthoptères, coléoptères) et vertébrés (rongeurs, petits passereaux, reptiles). La Chevêche est un indicateur de biodiversité.
- Les éléments constitutifs du paysage sont primordiaux pour cette espèce, autant d'un point de vue alimentaire (importance des haies, des zones herbacées, des murets de pierres sèches abritant ses proies) que reproductif (nécessité des vieux arbres ou du petit bâti rural - non habité ! - pour cette espèce qui niche en cavité). La Chevêche est un indicateur de la qualité des paysages ruraux façonnés tant par la nature des pratiques agricoles que par les politiques d'urbanisme locales.

Au regard du statut régional de la Chevêche, l'objectif de cet Observatoire vise donc en premier lieu à assurer un suivi des effectifs sur le long terme. Le tel suivi d'une espèce en proie à diverses menaces (urbanisation, pratiques agricoles...) permettra d'identifier à temps un déclin des populations tel qu'il continue d'être constaté dans d'autres régions en France. Ce projet d'Observatoire présente donc, à moyen et long terme, l'avantage évident de pouvoir assurer une surveillance sur cette espèce avant que celle-ci ne soit considérée en danger et limiter ainsi les coûts et efforts de conservation qui découleraient d'une telle évolution.

La Chevêche est aussi une espèce qui bénéficie d'un réel « capital sympathie » auprès du grand public. Hôte avant tout des milieux anthropisés pouvant nicher à proximité voire dans les habitations, c'est certainement le rapace nocturne le plus « populaire ». Consommant principalement des rongeurs et des gros insectes, elle est également bien connue des agriculteurs qui voient en elle un auxiliaire des cultures. Cet Observatoire a donc aussi comme objectif, au travers des actions réalisées en faveur de la Chevêche, de mobiliser le grand public et de le sensibiliser plus globalement aux enjeux de conservation de la biodiversité associée aux milieux agricoles.

I-1.1 Le recensement des populations de Chevêche : un protocole commun standardisé

La méthodologie utilisée dans le cadre de ce recensement est basée sur la réalisation de points d'écoute avec utilisation de la repasse. La méthode de la repasse est préconisée pour des enquêtes à grande échelle et consiste à reproduire le chant du mâle enregistré sur magnétophone le soir pendant la période de reproduction. Elle permet donc de recenser les mâles chanteurs qui répondent ainsi à la stimulation. La répartition des points d'écoute (sur la base d'un point / km²) est réalisée de façon homogène et systématique sur l'ensemble des secteurs géographiques concernés en utilisant le centre des carreaux UTM de la cartographie IGN au 1/25 000. Un repérage de jour effectué au préalable a permis d'ajuster la localisation des points sur le terrain en tenant compte de l'accessibilité des sites par voie carrossable. Chaque point d'écoute, d'une durée de 7 minutes, est mené selon la séquence suivante : *1 minute d'écoute - 30 secondes de repasse - 30 secondes d'écoute - 1 minute de repasse - 1 minute d'écoute - 1 minute 30 secondes de repasse - 1 minute 30 secondes d'écoute*. La repasse est interrompue dès le premier mâle chanteur contacté.

En pratique, 10 points d'écoute sont réalisés chaque soir, selon un itinéraire préétabli, en débutant à la tombée de la nuit dans des conditions météorologiques favorables (sans pluie avec vent nul ou faible <20 km/h). Chaque soirée d'écoute est ainsi d'une durée de 3 heures environ. Un seul passage a lieu sur chaque point et les inventaires sont menés aux mois de mars et avril.

I-1.2 Un projet de science participative

Compte-tenu des grandes superficies prospectées, ce projet repose habituellement sur la participation d'observateurs naturalistes bénévoles. Le protocole est présenté aux participants dans le courant de l'hiver précédant la prospection; cette démarche est rendue possible à la fois par la simplicité relative du protocole proposé mais aussi par la facilité de reconnaissance du chant de la Chevêche.

I-1.3 Les activités menées

Cette année (mars 2016 à juin 2017) a été consacrée à la coordination de l'Observatoire sur les cinq territoires participants :

- Parc naturel régional du Luberon et Parc naturel régional des Alpilles : prospections identiques à celles de 2012.
- Projet de Parc naturel régional du Ventoux : périmètre de prospection élargi à certaines communes du projet de Parc accueillant des espaces agricoles favorables et qui n'avaient pas été prospectées en 2012.
- Parc naturel régional du Verdon et Grand-Site de la Sainte-Victoire : périmètre de prospection réduit pour ne garder que les espaces agricoles ouverts (en évitant les secteurs trop enclavés en milieu forestier) et situés à faible altitude (inférieur à 600 - 700 mètres) pour rester dans l'optimum écologique de la Chevêche.

La mobilisation des différents réseaux d'observateurs a été organisée en début d'année. La présentation du programme accompagnée d'une formation au protocole de recensement a été réalisée à plusieurs reprises :

- A Volx (04) au groupe local LPO Bléone Durance
- A Pertuis (84) au groupe local LPO Sud Luberon

- A Cavaillon (84) aux groupes locaux LPO Ventoux et Luberon Monts-de-Vaucluse
- A St-Etienne-du-Grès (13) pour les agents du Parc naturel régional des Alpilles et de l'Unité Territoriale locale de l'ONF

L'Observatoire inter-parcs de la Chevêche a finalement mobilisé 115 observateurs sur le terrain en 2016. Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'une publication mise en ligne : [Faune PACA publication n°63](#)

Les figures 1 & 2 ainsi que la carte 1 ci-dessous présentent une synthèse des résultats recueillis en 2016.

Figure 1

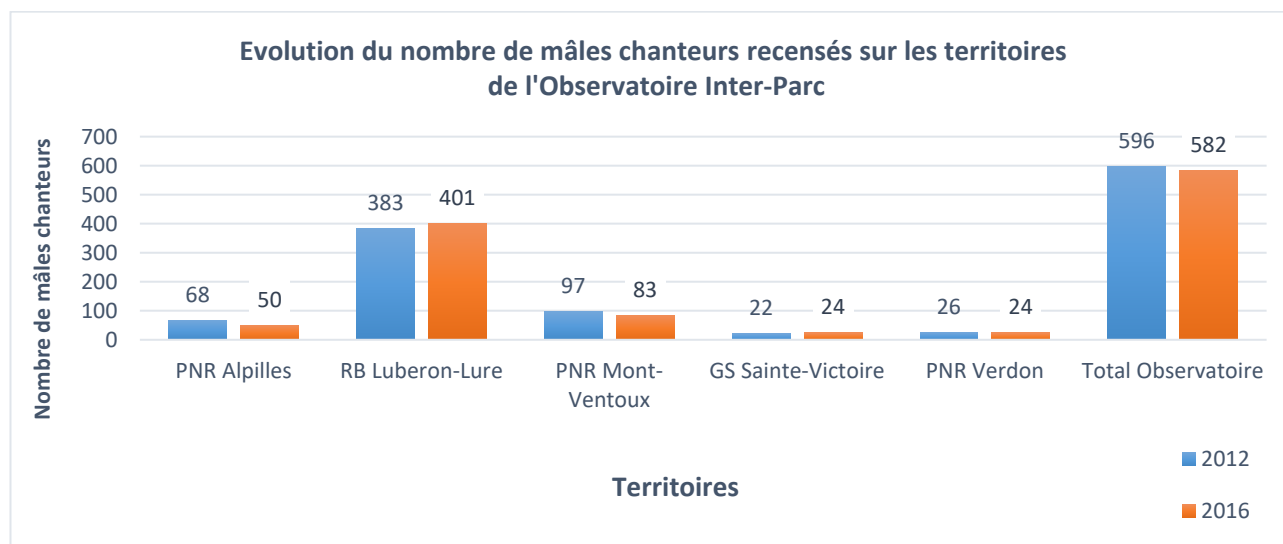
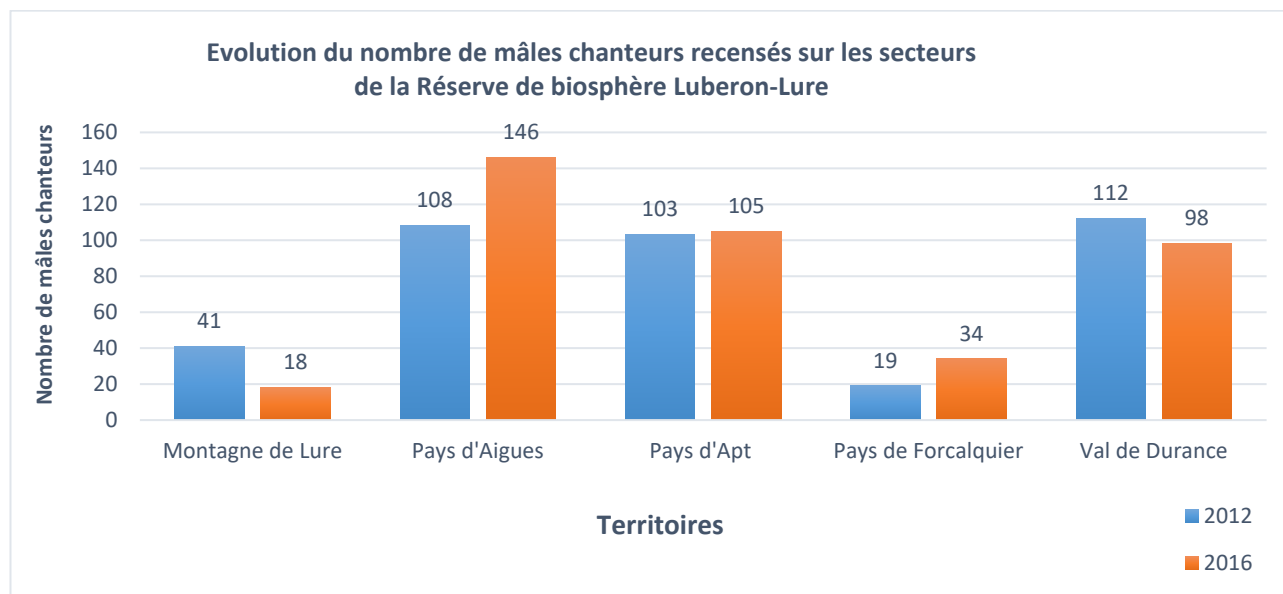
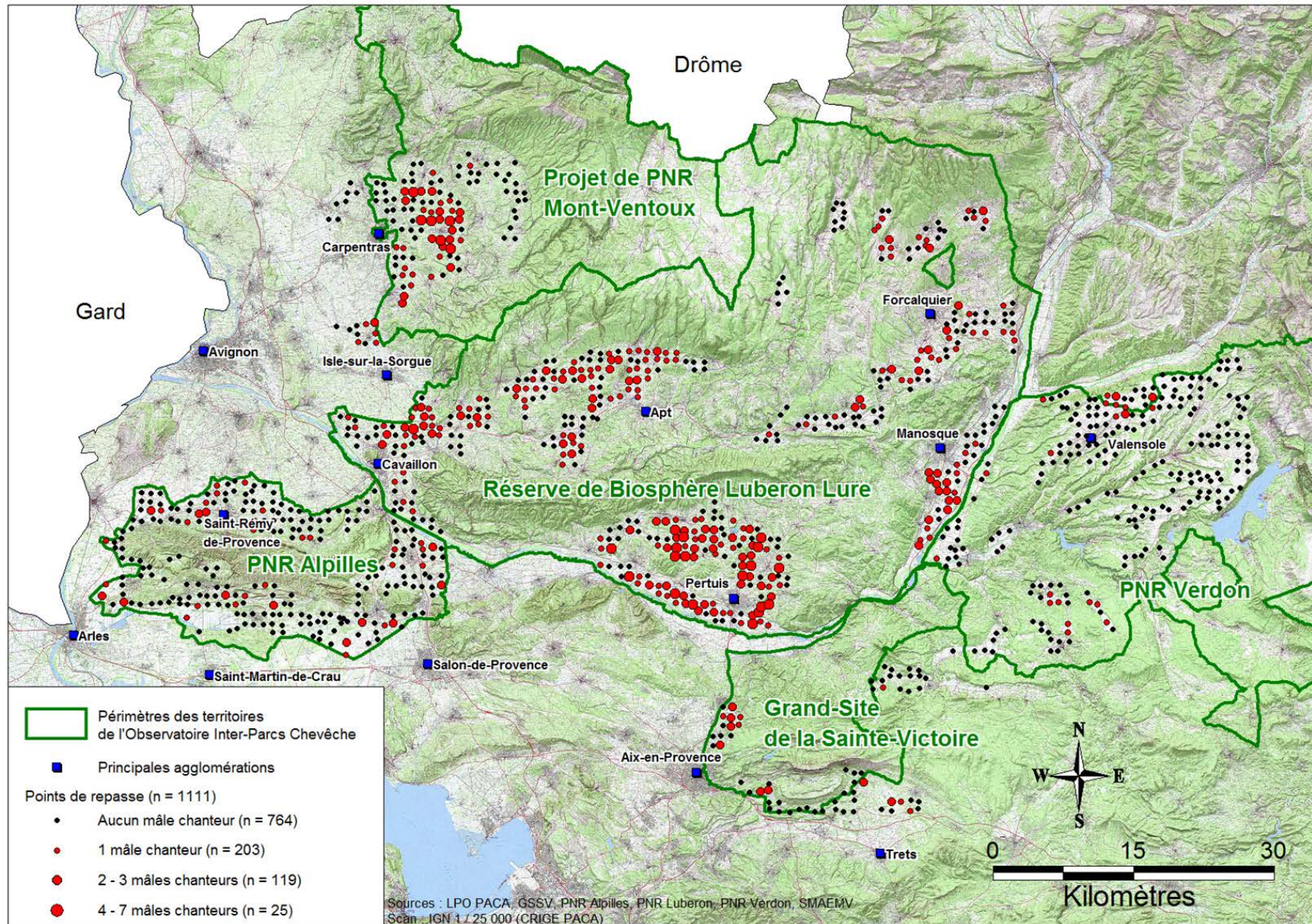


Figure 2



Carte 1 : Distribution des mâles chanteurs en 2016



I-2 – Le suivi des paramètres de reproduction des couples de Chevêche installés en niohirs

I-2.1 Le protocole de suivi de la biologie de reproduction (84 & 04)

L'étude et le suivi des paramètres caractérisant la biologie de reproduction de la Chevêche d'Athéna sont réalisés à partir des couples installés en niohirs. Le suivi des niohirs s'opère tout au long de l'année sur la base de quatre visites. *Ce protocole a été validé cette année au niveau national (MNH) officialisant la pratique à tous les programmes de baguage axés sur la Chevêche d'Athéna.* <https://paca.lpo.fr/protection/especes/oiseaux/cheveche-du-luberon/documentation>

➤ Première visite de tous les niohirs en place (Mai)

La première visite des niohirs a lieu en fin de couaison, après la naissance des poussins, pour limiter le risque de dérangement. La Chevêche est une espèce relativement « placide » et le risque d'abandon par la femelle est alors quasi-nul à partir du moment où les jeunes sont nés. Cette première visite permet de répondre aux différents objectifs suivants :

- Vérifier si le niohir est occupé.
- Préciser le stade de la reproduction en cours en précisant le nombre de poussins présents et le nombre éventuel d'œufs non éclos.
- Préciser la présence de la femelle (en niohir) ou d'adultes sur le site. Si tous les jeunes sont nés et que la femelle est présente dans le niohir, celle-ci est capturée et baguée.
- D'apprécier les réserves de nourriture stockées dans le niohir (ravitaillement assuré par le mâle essentiellement à ce stade de la reproduction).



Stades "petit blanc" (entre 1 et 5 jours) et "petit gris" (entre 6 et 10 jours) chez les poussins de Chevêche
© Olivier Hameau

➤ Deuxième visite des niohirs occupés par la Chevêche (Juin)

Une deuxième visite est assurée au moment où les jeunes sont âgés d'une vingtaine de jours (20-25 jours). A ce stade, ce deuxième passage permet de :

- Peser et baguer les jeunes
- Mesurer la 3^{ème} rémige primaire (visible). Cette mesure permettra de déterminer avec précision l'âge de chaque poussin. Les dates respectives d'éclosion et de ponte pour chaque couple reproducteur sont ainsi obtenues (la durée de d'incubation des œufs chez la Chevêche étant connue et égale à 28 jours).

A ce stade de la reproduction, les proies stockées en surnombre dans le nichoir par les adultes peuvent être à l'origine d'un fumier putride dans lequel baignent les poussins. Dans ce cas, qu'on observe surtout pour les nichées importantes (4 jeunes et plus), la litière des fonds de nichoirs, constituée de copeaux de bois, est changée. Ceci permet de limiter indirectement la mortalité des jeunes en retardant leur départ hors de la cavité alors qu'ils ne savent pas encore voler.

➤ **Troisième visite des nichoirs occupés par la Chevêche (juillet - août).**

Cette visite estivale a pour objectif de récupérer et analyser la litière des nichoirs. Cette analyse permet ainsi :

- De déterminer le nombre réel de jeunes envolés et donc le succès reproducteur de l'espèce de façon la plus précise possible. En effet, après le baguage des jeunes, la nichée peut encore connaître des causes de mortalité soit par « caïnisme » (le poussin le plus faible finit par être consommé par la fratrie) soit par prédation (par la Fouine d'Europe *Martes foina* principalement). Le nombre de jeunes retrouvés morts dans la litière est ainsi soustrait du nombre de jeunes bagués en été.
- D'extraire pour identification les restes de proies vertébrées et invertébrées consommées par l'espèce en période de reproduction. Outre l'étude du régime alimentaire de l'espèce, cette analyse nous donne de précieuses informations



Baguage d'un poussin © J. Benet

concernant la biodiversité présente dans les agro-écosystèmes habités par la Chevêche et donc d'une certaine façon sur la qualité trophique associée à ces habitats. La Chevêche d'Athéna est en effet une espèce généraliste qui peut chasser une grande variété de proies. Les premiers résultats fournis par cette analyse concernent 519 proies vertébrées identifiées (mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens). L'analyse des invertébrés est en cours. Cette visite a lieu peu de temps après l'envol des jeunes en raison de l'occupation rapide et assez fréquente par les frelons de certains nichoirs après la période de reproduction. Il n'est plus alors possible d'accéder à la litière. Les nids de frelon ne restant pas actifs en période hivernale, l'arrivée des premières gelées permet finalement de vider les nichoirs.

➤ **Quatrième visite de tous les nichoirs en place (Janvier - février)**

Cette visite donne lieu à une inspection générale des nichoirs (état, fixation) avant la période de reproduction. La date limite de ces visites est fixée au début du mois de mars. Plus aucune visite des nichoirs n'a ensuite lieu entre la fin de la première décade de mars et la visite du printemps (mai).



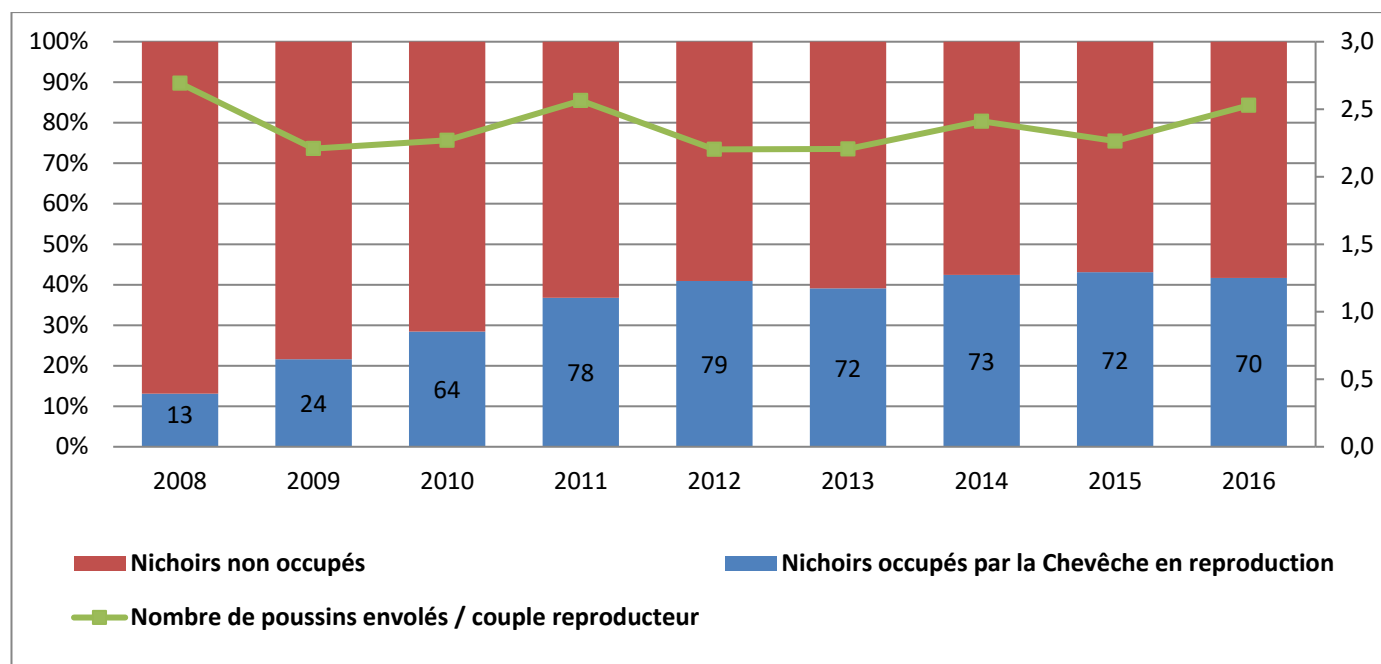
Jeunes fraîchement envolés © M. Steenhaut

I-2.2 Le suivi des niochirs dans le Parc naturel régional du Luberon (84-04)

Un dispositif de niochirs (168 en place en 2016) a été installé sur l'ensemble des secteurs occupés par l'espèce du territoire Luberon Lure. Ce dispositif permet avant tout d'effectuer l'étude et le suivi des principaux paramètres liés à la reproduction de l'espèce (dates et tailles des pontes, nombre de jeunes à l'envol, baguage des jeunes, analyse du régime alimentaire). Ces paramètres seront à même de fournir des éléments d'information indispensables pour mieux comprendre la biologie de la Chevêche en région méditerranéenne. Ce dispositif permet également de répondre à des questions relatives à l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité (Cf. [Faune PACA publication n°53](#)).

L'occupation de ces niochirs par la Chevêche (figure 1) a été progressive dans le nord Luberon depuis 2006. En 2010, 30 couples se reproduisaient en niochir dans cette partie du territoire. Pour les niochirs installés à partir de 2009, l'occupation s'est montrée beaucoup plus dynamique avec 33 couples reproducteurs dès la première saison de reproduction qui a suivie (printemps 2010). Ces premiers résultats, qui témoignent indéniablement d'une forte vitesse d'occupation des sites, révèlent la carence réelle en cavités de nidification indispensables à cette espèce. Face au nombre croissant d'échec des nichées liés à la prédation par la fouine d'Europe (*Martes foina*), des tubes *anti-prédation* ont été disposés sur les niochirs occupés à partir de 2010.

Figure 3 : Evolution du dispositif de niochirs et du succès reproducteur de la Chevêche d'Athéna dans la Réserve de Biosphère Luberon Lure entre 2006 et 2016



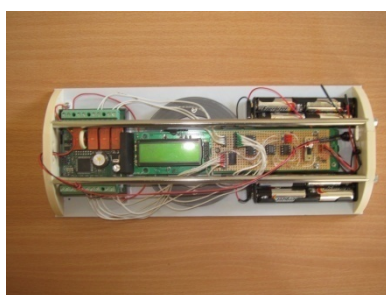
Depuis 2006, un programme de baguage (par capture - marquage - recapture) a été initié sur la zone d'étude du Luberon. Celui-ci est mené en partenariat avec le **Muséum National d'Histoire Naturelle** et l'**Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie**. Le principe repose sur la capture de tous les poussins nés dans les niohirs qui sont suivis chaque année (177 jeunes envolés en 2016) ainsi que 70 couples reproducteurs. Tous les oiseaux sont marqués avec une bague du Muséum (aluminium) et depuis 2013 avec une bague en plastique munie d'une puce RFID. Ce dispositif de marquage électronique devra permettre à l'avenir d'améliorer la qualité du jeu de données en harmonisant d'une part la pression des captures sur les adultes reproducteurs et en augmentant d'autre part le taux de contrôle des individus mâles (dont la recapture s'avérait très aléatoire et jusque-là très limitée).

**Lecteur de puce RFID (à insérer dans le tube anti-prédation à l'entrée du niohir)
automatisant le contrôle des oiseaux**

Vue de dessus (plancher)



Vue de dessous (électronique intérieure)



"lecteur factice" (leurre) en place toute l'année



Les objectifs du programme de baguage sont multiples :

1. Préciser la dispersion juvénile
2. Déterminer la fidélité au site et au partenaire des oiseaux reproducteurs
3. Calculer les taux de survie adulte et juvénile
4. Définir la structure d'âge de la population reproductrice
5. Apporter des éléments d'information sur les causes de mortalité

Au final, les pratiques développées et les objectifs recherchés dans le cadre de ce programme s'intègrent dans une réflexion menée dans le cadre d'un groupe de travail (collaboration MNHN et porteurs de programmes de baguage sur la Chevéche) qui vise à la mise en place d'un programme commun pour l'étude et le suivi de cette espèce au niveau national. Ce protocole a été validé en début d'année 2015 et proposé au réseau national des bagueurs du CRBPO.

I-2.3 Le suivi des nichoirs dans la Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux (Mazan – 84)

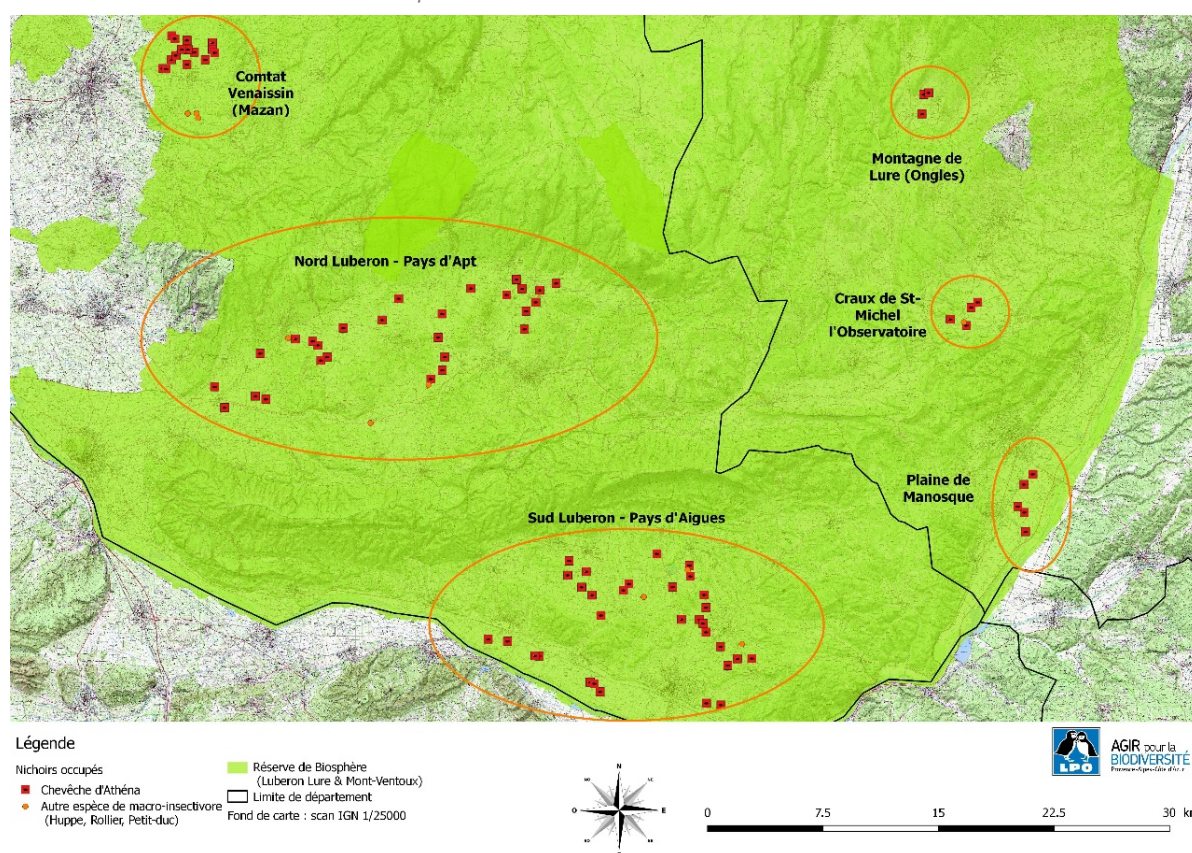
Cinquante nichoirs ont été installés sur la commune de Mazan, situé au sein du projet de futur Parc naturel régional du Mont-Ventoux, à la fin de l'hiver 2012 (carte 3). Ce travail a été réalisé à partir du repérage des sites de nidification favorables à la Chevêche effectué en 2011 sur cette commune. Ces nichoirs ont été placés à plus de 50% sur des cabanons agricoles.

Deux visites de contrôle des 42 nichoirs encore en place ont été réalisées à la fin du printemps (juin). La pose de ces nichoirs avait été plus tardive que pour le PNR Alpilles (nichoirs posés en avril), ce qui expliquait en grande partie le faible taux d'occupation en 2012. Cette année, 15 couples de chevêche se reproduisaient dans un des nichoirs en place, soit 36% des nichoirs occupés par la Chevêche. D'autres espèces de macro-insectivores occupent également le dispositif de manière occasionnelle (Cf. tableau 1).

Tableau 1 : Occupation des nichoirs à Mazan depuis 2012

Espèces nicheuses	2012	2013	2014	2015	2016
Chevêche d'Athéna	0	5	9	12	15
Petit-duc scops	1	3	2	1	0
Huppe fasciée	1	1	2	2	3
Mésange charbonnière	0	0	1	0	0
Total nichoirs occupés	2	9	14	15	18

Carte 2 : Distribution des nichoirs occupés en 2016



I-2.4 Une expérience de renforcement de population toujours en cours

Entre 2009 et 2011, des jeunes chevêches recueillies au Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage (Buoux – Vaucluse) ont été relâchées en nichoir sur une zone géographique témoin dans le PNR Luberon de manière à évaluer leur capacité à se réinsérer en milieu naturel (Cf. [Faune PACA publication n°18](#)). La Chevêche d'Athéna est une espèce qui a déjà fait l'objet de tentatives de renforcement de population ailleurs en France et en Europe (PNR des Vosges du Nord, Allemagne, Suisse) pour tenter de pallier localement le déclin alarmant des effectifs nicheurs. L'objectif recherché consiste ici, à partir de l'activité existante d'un Centre de sauvegarde, à améliorer un protocole de lâcher pour optimiser son effet de renforcement des effectifs sur une population locale. Pour faire suite au travail réalisé, les jeunes oiseaux ont été relâchés entre 2013 et 2015 sur la même zone d'étude avec une procédure différente. L'objectif sera de comparer le taux de recrutement dans la population locale et le succès reproducteur entre des jeunes oiseaux relâchés en fin d'été et ceux relâchés en fin d'hiver. A l'automne 2016, 16 jeunes chevêches ont donc été lâchées ce qui porte à 61 le nombre total d'oiseaux relâchés en septembre sur la zone d'étude depuis 2013. Une publication exposant l'ensemble de l'expérience et les résultats observés sera proposée en 2017 (de manière à laisser la possibilité à chaque oiseau lâché d'être confronté à au moins deux saisons de reproduction).

Cette opération a été présentée dans le cadre d'un film [L'envolée](#) (11') réalisée au printemps 2016 par l'Institut des Métiers de l'Audiovisuel (IMCA).

Relâcher de jeunes Chevêches en nichoirs © LPO PACA



I-3 Communiquer sur le programme et les enjeux de conservation de la biodiversité dans les espaces agricoles

I-3.1 Accompagnement de la mise en œuvre de MAEC orientées sur l'enjeu biodiversité dans le PNR Luberon

Dans le cadre d'un avenant à son Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) déposé en 2014, le Parc naturel régional du Luberon a souhaité prendre en compte, en plus des enjeux pastoraux initialement définis, des enjeux liés à la qualité de l'eau, aux continuités écologiques et à la Biodiversité. Le PNR a ainsi réalisé en 2015 une étude de faisabilité visant à définir des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) orientées principalement sur les filières viticoles et céréalières. Parmi les enjeux liés à la Biodiversité, la Chevêche d'Athéna a fait l'objet d'un travail mené en partenariat avec la filière viticole, la LPO PACA et les Chambres d'Agriculture (Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence).

En 2016, 2 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ont été proposées sur le territoire du PNR Luberon à la filière viticole. Les agriculteurs volontaires souhaitant contractualiser ces mesures percevront une compensation financière pour un changement de pratiques favorables à la qualité de l'eau.

- Absence de traitements herbicides sur la parcelle (suppression du désherbage chimique)
- Enherbement semé d'un inter-rang sur deux (l'enherbement spontané n'est pas pris en compte)

Une rencontre en décembre 2016 avec le PNR Luberon (Mathieu Berson – chargé d'étude agroenvironnement) a permis de dresser un premier bilan de cette opération. L'intention de contractualisation s'élève pour l'année 2017 à venir à 170 hectares au total. Rappelons l'importance du maintien d'un couvert enherbé en zone viticole pour la Chevêche. Le succès reproducteur de cette espèce est en effet directement corrélé à la présence de ces zones enherbées dans certains secteurs viticoles intensifs comme cela a pu être montré lors de l'étude réalisée par la LPO PACA en 2015 : [Faune PACA publication n°53](#).



Sorties grand-public pour présentation du programme et des enjeux de conservation de la Chevêche dans les milieux agricoles © LPO PACA





Le partenariat engagé en 2015 avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont-Ventoux ainsi que la Chambre d'Agriculture de Vaucluse n'a pu aboutir quant à lui à aucune animation territoriale en 2016. En effet le Projet agro-environnemental et climatique lié au projet de Parc du Mont-Ventoux n'ayant pas été validé, aucune MAEC biodiversité définies en faveur des espèces spécialistes des agrosystèmes – dont faisaient partie la Chevêche d'Athéna – n'a pu être contractualisée avec la profession agricole dans le secteur du Comtat Venaissin qui accueille une des plus fortes densités pour cette espèce au niveau régional (secteurs viticoles de Mazan).

I-3.2 Diffusion du dépliant-poster sur la Chevêche



Ce dépliant présente la Chevêche d'Athéna comme un auxiliaire de l'agriculture.

Les principales actions mise en œuvre dans le cadre du Plan régional d'actions y sont présentées :

- la cartographie des principaux bastions connus pour l'espèce en PACA ;
- le suivi des effectifs en collaboration avec le réseau des espaces naturels protégés ;
- les études mises en œuvre pour mieux connaître la biologie de cette espèce ;
- les actions de sensibilisation du public.

La diffusion de la quasi-totalité des exemplaires 5000 exemplaires imprimés a été réalisée entre fin 2015 et l'année 2016 auprès de :

- nos partenaires techniques et financiers ;
- tous nos adhérents ;
- les propriétaires ayant donné leur autorisation pour la pose d'un nichoir sur leur exploitation agricole ;
- les exploitants viticoles du PNR Luberon ;
- lors des événements auprès du public.



I-3.3 Présentation de la Chevêche d'Athéna: « une espèce emblématique de Provence-Alpes-Côte-D'azur » dans les fiches de l'ORB.

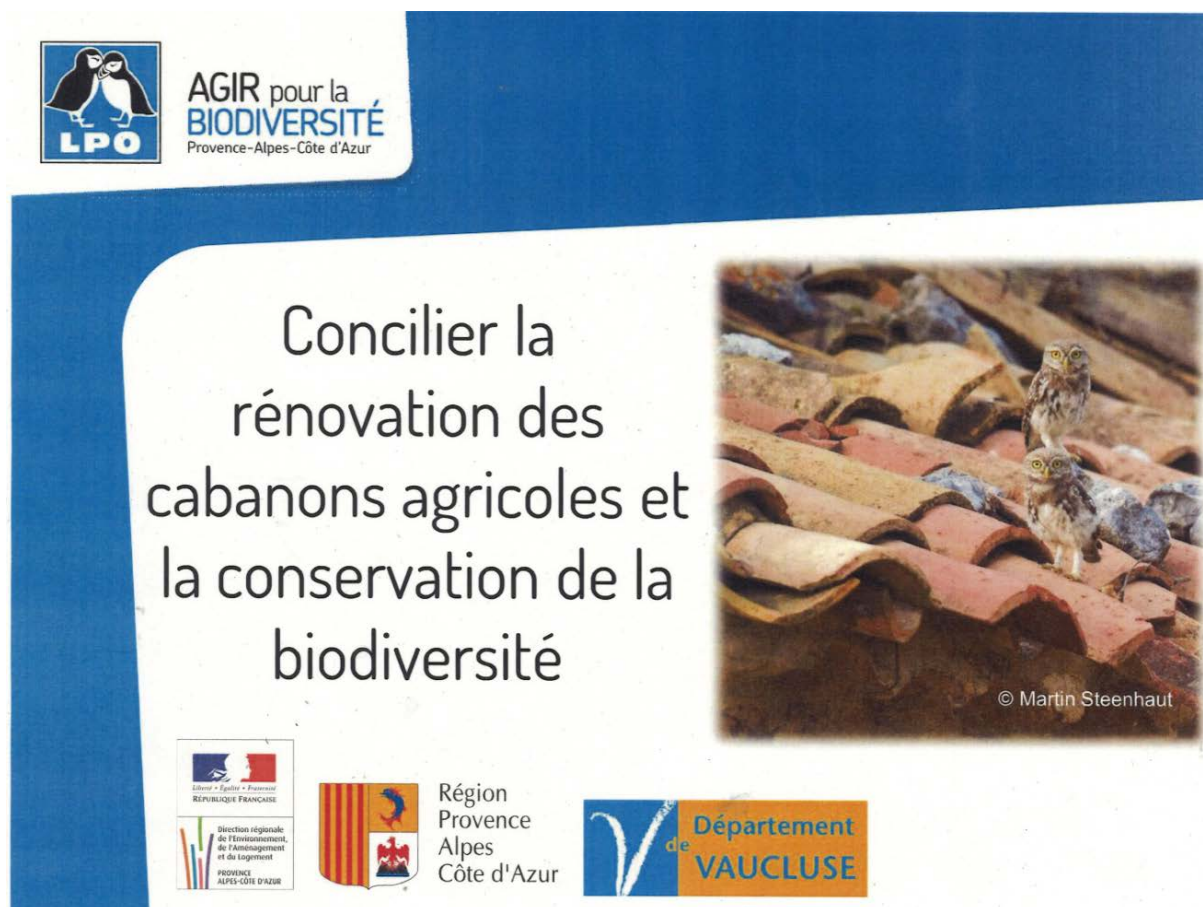
La Chevêche d'Athéna a fait l'objet d'une fiche espèce dans le cadre de l'Indice région vivante (IRV) de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) animé par l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE). Cet indice, basé sur les variations démographiques de populations d'espèces emblématiques, devra permettre de connaître l'évolution de l'état de la biodiversité en Région PACA. Cette fiche donne une présentation de l'espèce et dresse une analyse de la tendance actuelle (suivis réalisés, tendance démographique et menaces pesant sur sa conservation).



I-3.4 Présentation du travail dans les ateliers TVB : la Chevêche, une espèce déterminante

- Participation à une réunion technique Trame Verte et Bleue dans le Pays d'Apt (8 juin 2016) avec le PNR Luberon et la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue, un travail portant sur la création de cartes d'habitat et sur l'évaluation de la connexité des paysages sur un territoire a été animé par l'ARPE en partenariat avec plusieurs territoires (Grand-site Ste-Victoire, PNR Verdon, Mont-Ventoux). Dans le cadre de ce travail, la LPO PACA est intervenue en tant qu'experte sur l'écologie de la Chevêche (soutien technique au stage Master 2 affecté au projet).

I-3.5 Sensibilisation des propriétaires de cabanons agricoles à la protection de la biodiversité



Cette conférence a été présentée le 5 avril 2016 à Sainte-Cécile-les-Vignes (84) lors d'une réunion d'information sur la préservation des cabanons viticoles. Cette réunion, organisée par le Syndicat des vignerons des Côtes-du-rhône, a réuni une soixantaine de personnes, pour la plupart propriétaires d'un cabanon. La conférence présentée par la LPO avait pour objets :

- De montrer l'importance du petit bâti rural pour la faune cavicole en milieu agricole.
- De proposer des actions simples à prévoir lors de travaux de restauration pour préserver la possibilité d'accueil des espèces concernées.

I-3.6 Formation des gestionnaires des espaces naturels

Date de l'intervention : 13 octobre 2016 (une quinzaine de participants)

Dans le cadre de l'animation par la LPO PACA d'une formation proposée par l'ATEN à destination des gestionnaires des espaces naturels, la problématique de conservation des espèces liées aux espaces agricoles a été abordée à travers la présentation des Plan nationaux d'action Chevêche d'Athéna et Pies-grièches. Cette présentation a pris la forme d'une visite menée sur le terrain (Cadenet) durant laquelle ont été abordées les questions relatives à la complexité de mise en œuvre de mesures de protection de la biodiversité en zone agricole.

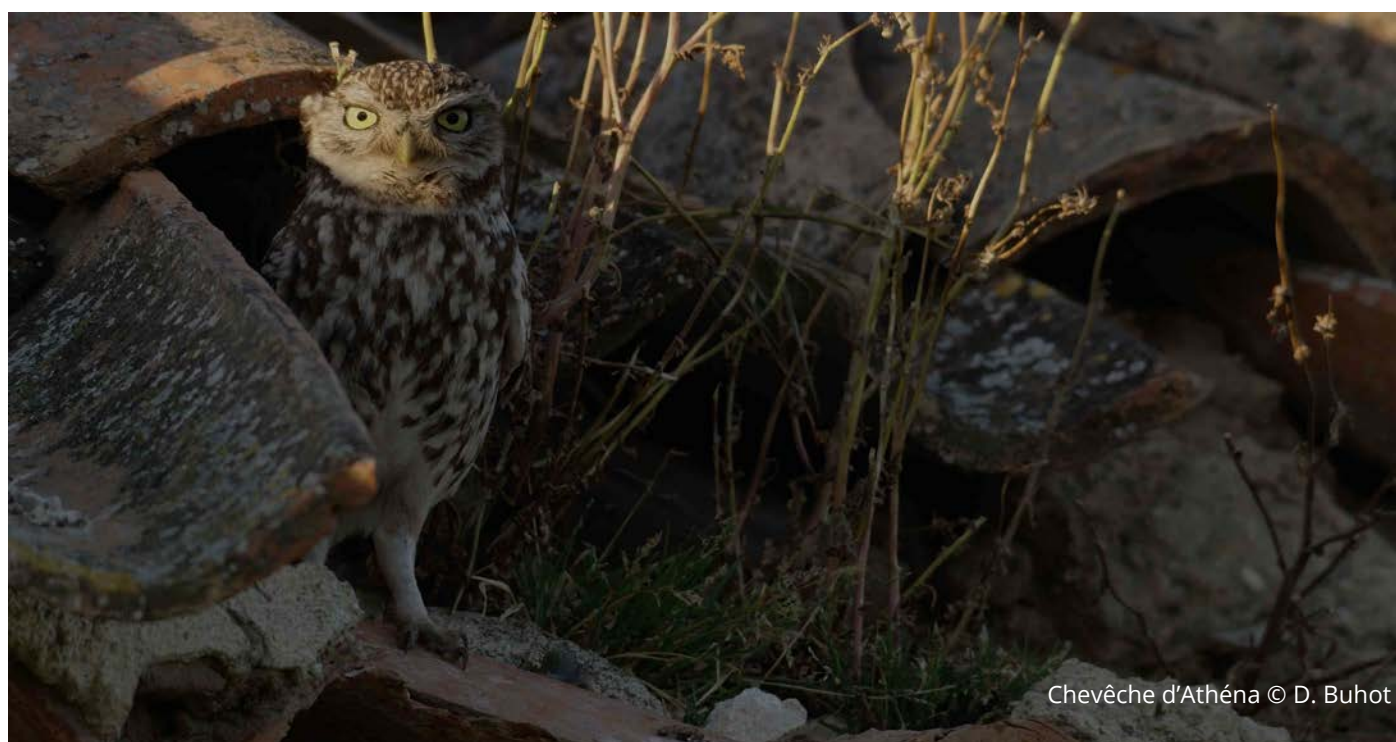
I-3.7 Conférences & sorties de présentation du programme Chevêche

Les conférences et les sorties grand public sont l'occasion de communiquer sur le programme en abordant différents aspects : écologie de l'espèce, études réalisées, problématique liée à la conservation de cette espèce et à la protection de son habitat.

- Assemblée générale de la LPO PACA - 11 juin 2016 - Cadenet (35 personnes environ)
- Séjours naturalistes Excursia (12 avril et 1er juin 2016 - Apt)
- Conférence "Les ailes de la nuit" (groupe local LPO Etang de Berre, 35 personnes - Berre l'Etang)
- Conférence dans le cadre de « La Nuit de la chouette » - 11 mars 2017 - Volx (50 personnes environ)

I-3.8 Alimentation de la base du Système d'Informations sur la Nature et le Paysage (SINP)

Toutes les données de Chevêche d'Athéna recueillies dans la base de données Faune-PACA viennent alimenter Silène-Faune chaque début d'année.



II – Les Pies-grièches : des indicateurs de biodiversité dans les espaces agricoles

Les Pies-grièches sont un groupe d'espèces (cinq espèces en France) globalement menacées : toutes ces espèces présentent un statut de conservation défavorable en France et en Europe. Les raisons de ce déclin, bien que multifactorielles, restent majoritairement liées au bouleversement des pratiques agricoles opéré depuis les années 1960. Espèces des milieux semi-ouverts étroitement liées au paysage rural en France, les Pies-grièches ont été touchées de plein fouet par la mutation accélérée des campagnes. L'avènement de l'agriculture productiviste et son corollaire de mesures (remembrement et arrachage massif de haies et d'arbres, usage intensif de produits biocides, suppression des vergers traditionnels et mise en culture des prairies) ont ainsi mené à l'effondrement des populations de Pies-grièches dans la quasi-totalité des régions.

A contrario, dans certains secteurs de moyenne montagne, c'est un contexte de déprise agricole entraînant une fermeture du milieu qui hypothèque localement l'avenir de ces espèces.

A l'instar des oiseaux macro-insectivores comme le Rollier d'Europe, la Chevêche d'Athéna ou encore la Huppe fasciée, les Pies-grièches sont à la fois des espèces dites de la « nature ordinaire » mais également emblématiques et caractéristiques de la richesse biologique des milieux agricoles. La conservation de ces espèces s'inscrit dans l'ambition de la France et de l'Union européenne de stopper le déclin de la Biodiversité, ambition qui a pris toute sa signification en 2010, année déclarée de la Biodiversité, avec la rédaction d'une première version du Plan National d'Action en faveur des Pies-grièches.

Ce Plan concerne quatre des cinq espèces de Pies-grièches qui nichent en France et au regard de ce contexte, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se voit concernée par toutes ces espèces à des degrés variés :

- La Pie-grièche à poitrine rose *Lanius minor* (autrefois commune et actuellement considérée comme quasi disparue - très rares cas de nidification)
- La Pie-grièche grise *Lanius excubitor* (espèce hivernante rare)
- La Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis* (nicheuse sédentaire - 250 à 450 couples estimés)
- La Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator* (nicheuse migratrice - 40 à 80 couples estimés)

La Pie-grièche grise et la Pie-grièche méridionale, sans être strictement sédentaires, sont visibles toute l'année en France. Toutes les autres espèces sont migratrices au long cours et hivernent en Afrique sub-saharienne.

Compte-tenu du bastion méridional reconnu de ces espèces et du contexte fortement défavorable caractérisant cette famille d'oiseaux peu connue du grand public, un premier travail de synthèse a été réalisé en 2010 afin de préciser le statut des Pies-grièches en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de contribuer à la rédaction du Plan National d'Action. Des protocoles de recensement et de suivi sont également testés dans différents secteurs géographiques (massifs des Bouches-du-Rhône; Causse d'Albion; Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures).

II-1 Animation du Plan et rencontre des acteurs régionaux

II-1.1 Mise en œuvre du Plan au niveau régional

Le partenariat technique avec l'Institut Méditerranéen de Biologie et d'Ecologie sur le protocole de suivi de la Pie-grièche méridionale s'est poursuivi en 2016 et 2017 avec l'objectif de mieux connaître cette espèce (effectifs et tendance démographique) dans les principaux massifs des Bouches-du-Rhône et dans les secteurs d'agriculture sèche d'altitude.

Le partenariat engagé en 2015 avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipeement du Mont-Ventoux ainsi que la Chambre d'Agriculture de Vaucluse n'a pu aboutir à aucune animation territoriale en 2016 - 17. En effet le Projet agro-environnemental et climatique lié au projet de Parc du Mont-Ventoux n'ayant pas été validé, aucune MAEC biodiversité définies en faveur des espèces spécialistes des agrosystèmes – dont faisaient partie 3 espèces de Pies-grièches – n'a pu être contractualisée avec la profession agricole.

II-1.2 Alimentation de la base du Système d'Informations sur la Nature et le Paysage (SINP)

Toutes les données de Pies-grièches recueillies dans la base de données Faune-PACA viendront alimenter Silène-Faune en début d'année 2017.

Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis* © F. Grimal



Pie-grièche à tête-rousse *Lanius senator* © A. Audevard



II-2 Mieux connaître les populations de Pies-grièches en région PACA

Les deux espèces de Pies-grièches nicheuses régulières en Provence et concernées par le plan d'actions (*Lanius meridionalis* & *Lanius senator*) voient leur statut de conservation lié avant tout à des problématiques de gestion locale d'habitats favorables et de taille des effectifs. Ce contexte rend prioritaire de préciser les principaux bastions et la tendance des effectifs pour ces espèces, encore mal connus sur certains sites de la région.

II-2.1 Suivi annuel de sites favorables à la Pie-grièche méridionale sur le plateau d'Albion et la montagne de Lure

Pour la sixième année consécutive, la Pie-grièche méridionale a fait l'objet d'un suivi de population dans les milieux agricoles du plateau d'Albion et de la montagne de Lure. Cette opération consiste en un suivi de sites favorables à la Pie-grièche méridionale dans les agrosystèmes du plateau d'Albion et de la Montagne de Lure.

La zone d'étude s'étend sur 20 communes du plateau d'Albion et constitue la zone géographique de jonction entre la Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux et la Réserve de Biosphère Luberon Lure. L'altitude moyenne est comprise entre 800 et 900 mètres. Le paysage est constitué principalement d'agrosystèmes entrecoupés de vastes pans forestiers. La culture céréalière, des plantes fourragères et du lavandin occupe la majeure partie des surfaces agricoles. Le pâturage ovin y est encore localement présent. La Pie-grièche méridionale se rencontre essentiellement là où subsistent encore des surfaces enherbées suffisantes, des friches, des haies et des bosquets ou des zones de matorral sous forme de boisements dégradés.

Site occupé par la Pie-grièche méridionale (bosquets et zones enherbées en bordure de lavandin) à La Rochegiron (Alpes-de-Haute-Provence) © O. Hameau



II-2.2 Protocole de suivi de la Pie-grièche méridionale sur le secteur d'étude

Une recherche systématique de l'espèce a été entreprise à partir de 2011 sur l'ensemble du secteur. Cette recherche s'est orientée à la fois sur les sites historiques (ayant fait l'objet d'au moins une observation de l'espèce en période de reproduction au cours des dix années antérieures) et des sites présentant un habitat jugé favorable à l'espèce (présence de prairies naturelles, de jachères, de haies et bosquets). Au total, 45 sites ont été progressivement identifiés (chaque site étant circonscrit dans un cercle de 250 mètre de rayon soit une vingtaine d'hectares). Le temps d'observation à chaque passage (deux sur chaque site en mars-avril) a été fixé à 15 minutes.

Tableau 1 : Evolution de la pression d'observation entre 2011 et 2016 sur le secteur d'étude

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de sites suivis (au moins 1 passage)	32	35	45	43	45	44
Nombre d'observateurs	2	2	3	4	2	2
Temps d'observation sur site / passage	Variable	20'	15'	15'	15'	15'

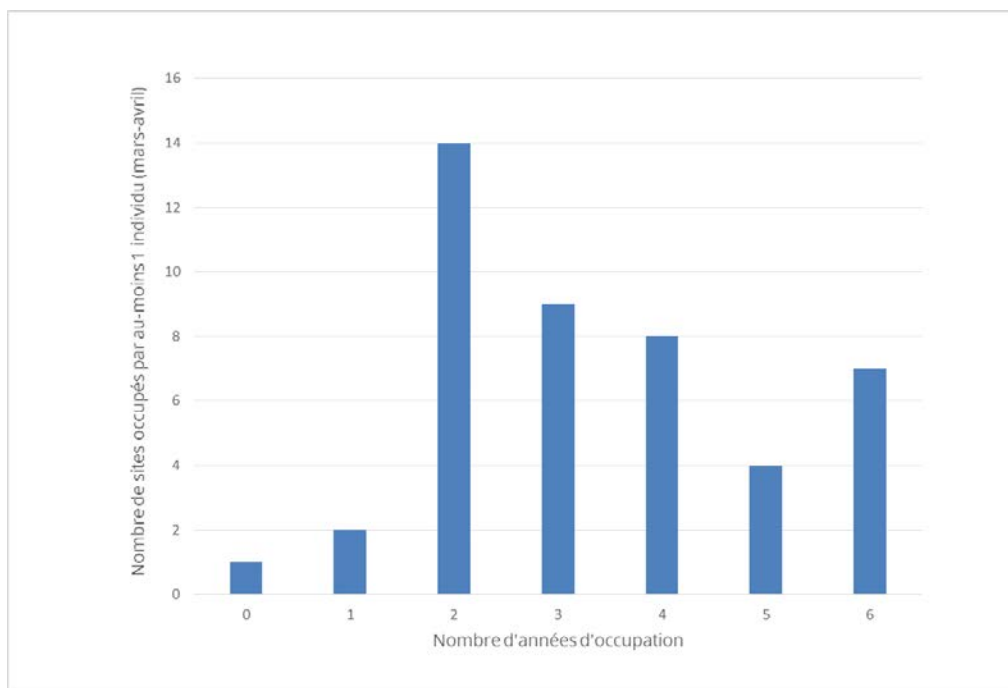
II-2.3 Résultats et évolution des effectifs recensés entre 2011 et 2016

La diminution significative de la pression d'observation exercée entre 2012 et 2013 ne semble pas avoir affecté le taux de détection de l'espèce. Le calcul de ce taux de détection, réalisés par découpage de la durée d'observation en tranches de 5mn, a permis de préconiser à partir de 2013 une durée d'observation de 15mn en conservant un taux de détection supérieur à 90%.

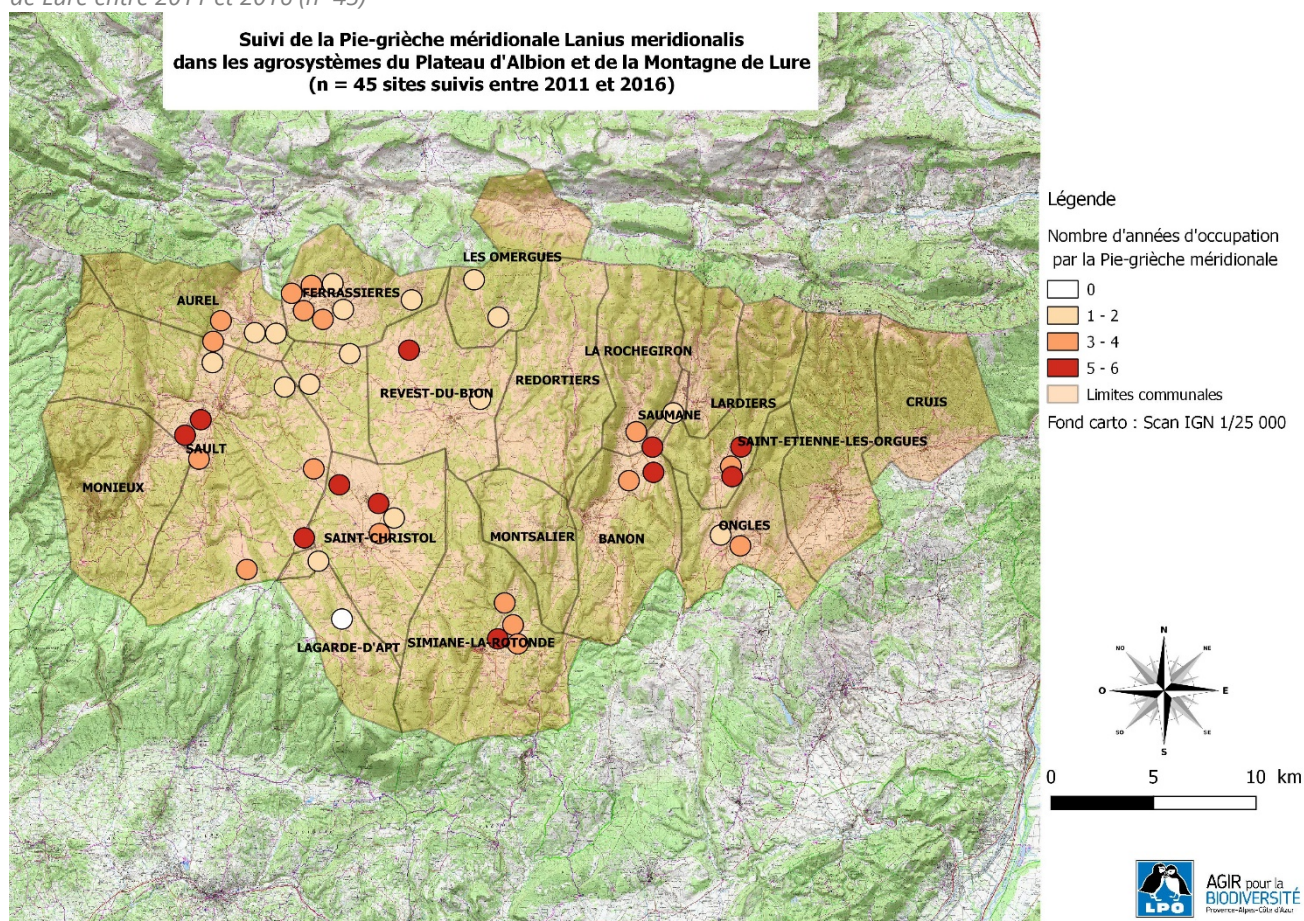
Tableau 2 : Résultats du suivi des sites réalisés entre 2011 et 2016

	Occupation des sites (mars - avril)					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Sites occupés par au moins un couple de PGM	16	19	16	11	14	13
Sites occupés par un seul adulte	6	2	12	15	13	17
Total PGM observées (tous passages confondus)	28	46	55	55	50	54

Figure 1 : Occurrence d'occupation des sites par la Pie-grièche méridionale en milieu agricole extensif – Plateau d'Albion et Montagne de Lure (n = 45 sites suivis entre 2011 et 2016)



Carte 1 : Occupation des sites favorables à la Pie-grièche méridionale suivis sur le Plateau d'Albion et la Montagne de Lure entre 2011 et 2016 (n=45)



II-2.4 Etude du succès reproducteur et du domaine vital chez la Pie-grièche méridionale

Menée en partenariat avec l'IMBE et l'animateur N2000 de la ZPS des garrigues de Lançon, cette démarche mise en place en 2016 avait pour objectifs :

- De localiser et suivre la reproduction d'une dizaine de couples (au minimum) dans deux zones géographiques et habitats distincts occupés par l'espèce (milieux agricoles et garrigues).
- D'évaluer le succès reproducteur (nombre de jeunes envolés par couple reproducteur) chez cette espèce.
- De définir la superficie et la forme du domaine vital de l'espèce lors de la saison de reproduction (avril – juin).
- D'améliorer nos connaissances sur l'espèce afin de mieux orienter les mesures de gestion, visant à la protection de son habitat.
- D'affiner l'estimation des effectifs à partir des résultats des recensements de l'espèce (protocole national appliqué dans les garrigues de Basse-Provence) réalisés en 2012, 2013 et 2015.

Un protocole a été élaboré spécifiquement pour répondre à ces objectifs et une phase test sur le terrain a été menée au printemps 2016 dans les garrigues de Lançon et les agrosystèmes du plateau d'Albion. Un minimum de six observateurs a participé à sa mise en application (dont deux stagiaires en 1^{ère} année de Master 1 Sciences de l'Environnement Terrestre et une stagiaire de l'IMBE). Les différentes sorties réalisées n'ont toutefois pas permis de recueillir les résultats escomptés en raison du caractère très « chronophage » de celles-ci, lié en grande partie à l'extrême prudence de l'espèce en période de reproduction et à la difficulté de suivi des oiseaux reproducteurs en terrain vallonné caractérisant la zone d'étude (garrigues de Lançon).

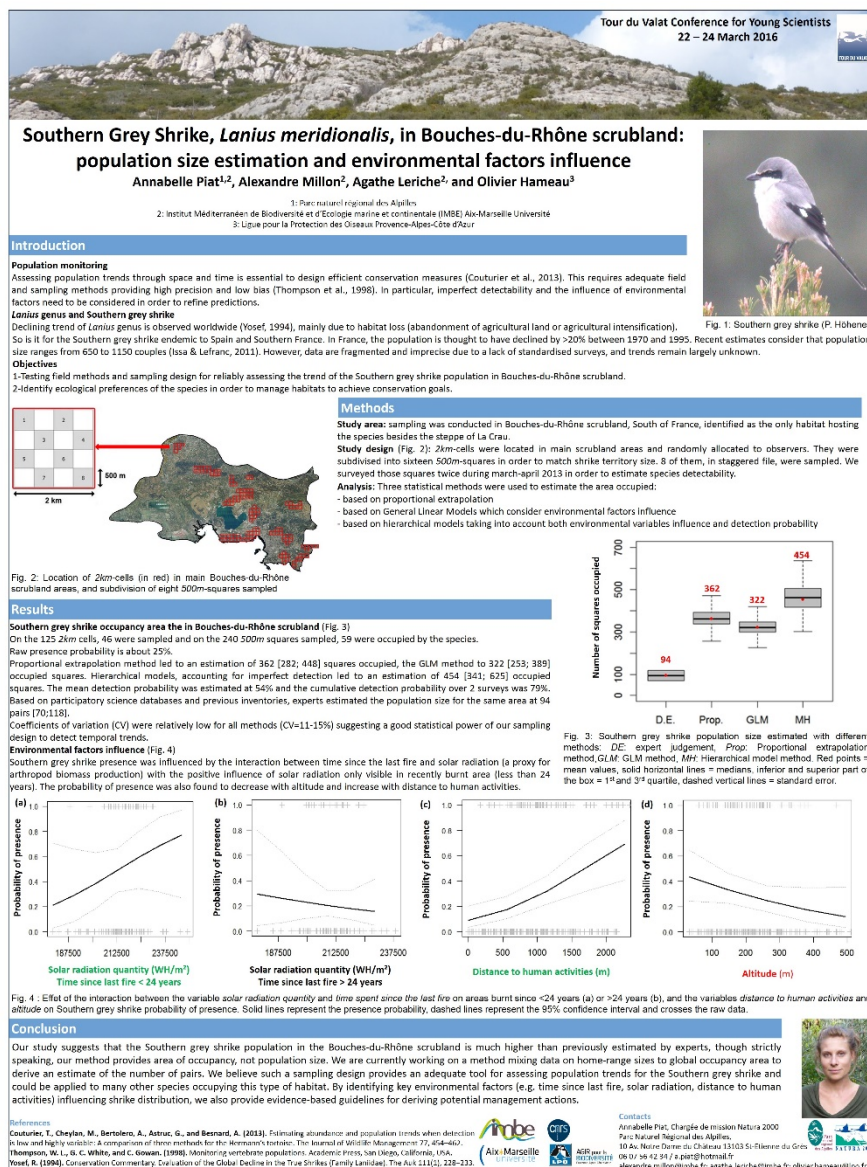
Les Garrigues de Lançon – une ZPS à fort enjeu de conservation pour la pie-grièche méridionale
© Alexandre Lautier



II-3 Développer la communication sur la conservation des Pies-grièches

II-3.1 Réalisation d'un poster exposant l'influence des facteurs environnementaux sur les populations de pie-grièche méridionale

Le suivi de la Pie-grièche méridionale dans les garrigues de Basse-Provence mis en place depuis 2011 a été pris comme référence dans le cadre d'un colloque scientifique organisé à la Tour du Valat (22 – 24 mars 2016). Un poster a été réalisé à cette occasion.



II-3.2 La Pie-grièche méridionale : une espèce emblématique de Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Pie-grièche méridionale a fait l'objet d'une fiche espèce dans le cadre de l'Indice région vivante (IRV) de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) animé par l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE). Cet indice, basé sur les variations démographiques de populations d'espèces emblématiques, devra permettre de connaître l'évolution de l'état de la biodiversité en Région PACA. Cette fiche donne une présentation de l'espèce et dresse une analyse de la tendance actuelle (suivis réalisés, tendance démographique et menaces pesant sur sa conservation).

THÈME DE L'OBSERVATOIRE : ETAT ET ÉVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA BIODIVERSITÉ

PIE-GRÎÈCHE MÉRIDIONALE

[*Lanius meridionalis*, Temminck, 1820]
(Damagis)

Présentation de l'espèce

La PIE-GRÎÈCHE MÉRIDIONALE est un oiseau de la famille des Laniidés. Son aire de distribution est restreinte au midi de la France et à la Péninsule Ibérique. L'habitat originel de cette pie-grièche est probablement à rechercher dans les formations arbustives semi-ouvertes de la région méditerranéenne. Ces formations, que l'on pourrait désigner sous le terme général espagnol de « matorral », ont une origine naturelle mais l'action humaine, suite à des défrichements réguliers, a certainement fortement contribué à leur extension. En Provence, l'habitat typique est ainsi constitué par la garrigue basse très dégradée à chênes kermès des principaux massifs calcaires des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. L'espèce occupe également des habitats arides semi-stepiques comme la Crau sèche - principalement dans ses zones marginales où poiliers sauvages et chênes verts servent de support au nid - et des habitats façonnés par l'élevage ovin et l'agriculture sèche (oréales, lavande...) de l'étage supra-méditerranéen (Aubion, Lune, Valensole, Caussols) avec la présence de nombreux buissons épineux - ronciers, prunelliers, aubépines - ou de lande à buis. L'espèce est globalement sédentaire et seuls quelques secteurs d'altitude peuvent être délaissés en hiver. Comme toutes les pie-grièches, la Pie-grièche méridionale chasse à l'affût depuis un perchoir et prélève la majorité de ses proies au sol : celles-ci sont principalement des insectes et des petits vertébrés (lézards, micromammifères et passereaux).

Tendance d'évolution en région

Elle est considérée en régression sur toute son aire de répartition européenne, sauf peut-être au Portugal. La Pie-grièche méridionale a connu en France, entre 1995 et 2003, une diminution des effectifs de l'ordre de 40 %. En Provence, la distribution très morcelée de cette espèce semble indiquer qu'elle y connaît aussi le même déclin. Elle a disparu de Camargue dans les années 1990 et de plusieurs autres secteurs de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence (Dentelles de Montmirail, Vallon de la Fontaine de l'Oule, Craux de Saint-Michel l'Observatoire). Cette Pie-grièche devient plus rare plus à l'est dans la région, notamment dans le Var d'où elle a très probablement régressé en raison d'une forte reforestation.

Seule la population de Crau semble stable ou en légère régression. La population régionale est estimée à 250-450 couples.

La Pie-grièche méridionale est considérée EN DANGER sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, accueillant près de 50 % DES EFFECTIFS NATIONAUX de cette espèce, est LA DEUXIÈME RÉGION DE FRANCE CONCERNÉE PAR SA CONSERVATION AU NIVEAU NATIONAL.

AGIR pour la BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR | ORB | ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

Analyse de la tendance actuelle

Les principales menaces qui pèsent sur la Pie-grièche méridionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont avant tout liées à la transformation de son habitat. Celle-ci peut être consécutive, selon les lieux :

- à la déprise agricole et notamment l'abandon de l'élevage ovin dans les massifs de Basse-Provence conduisant à la fermeture du milieu. Le réseau des zones de protection spéciale (ZPS) joue à ce titre un rôle majeur pour la conservation de l'espèce par l'intermédiaire de mesures de réouverture du milieu à l'aide des contrats Natura 2000 (le réseau des ZPS en Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille plus de 50 % des effectifs régionaux de cette pie-grièche),
- à l'intensification des pratiques agricoles dans les zones cultivées, qui se traduit par une uniformisation du paysage. L'agrandissement des parcelles entraîne le plus souvent l'arrachage de haies et des indispensables buissons d'épineux pour la construction du nid chez cette espèce. La conservation de vieux ronciers sur les exploitations agricoles est, pour cette raison, fortement encouragée.
- à la diminution des ressources alimentaires comme conséquence de la mise en culture des prairies et des jachères, mais aussi de l'usage des pesticides (insecticides et herbicides) et des aménagements utiles dans l'élevage ovin (impact sur l'environnement).

Suivi de l'espèce

La LPO PACA anime depuis 2010 un programme de suivi et d'étude de la Pie-grièche méridionale comprenant :

- le recensement périodique de différentes populations dans le cadre d'enquêtes de science participative dans les principaux massifs de Basse-Provence ainsi que dans les agrosystèmes du plateau d'Abdon,
- un travail en partenariat avec les espaces naturels protégés (Parcs naturels régionaux, animateurs Natura 2000) pour encourager et accompagner la mise en place de pratiques favorables à la conservation des pie-grièches (mesures agroenvironnementales et climatiques),
- la création d'outils de communication (plaque sur les pie-grièches).

Ce programme est intégré dans le cadre du Plan régional d'actions en faveur des Pie-grièches, avec le soutien financier de la DREAL PACA, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental de Vaucluse ; il est mené en partenariat technique avec l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie (IMBE).

SOURCES D'INFORMATION

- BLONDEL, J. (1999). Biogéographie Approche écologique et évolutive. Masson, Paris.
- HABERAU, G. (2012). Expérimentation d'un protocole de suivi de la Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis* dans les massifs de Basse-Provence (Bian). 2012). Faune-PACA publication 20 : 13 p.
- LEFRANC, N. & ISSA, M. (2013). Plan National d'Actions Pie-grièches *Lanius* sp. 2014-2018. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 143 p.
- RAULUS, G. (2009). Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis* in FLETTCH, A., KAYSER, Y., OLIGO, G. Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Delachaux et Niestlé, 422-423.

Rédaction : octobre 2016
Oliver Henneau - Ligue pour la Protection des Oiseaux
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ESPECES EMBLÉMATIQUES | PIE-GRÎÈCHE MÉRIDIONALE

II-3.3 Communiquer sur le statut de conservation défavorable des Pies-grièches

Une plaquette, en cours de finalisation, sera diffusée, en début d'année 2017, aux principaux acteurs concernés par la conservation des pies-grièches en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, animateurs N2000, Réserves naturelles... accueillant des populations de pies-grièches sur leur territoire).



II-3.4 Formation des gestionnaires des espaces naturels

Date de l'intervention : 13 octobre (une quinzaine de participants)

Dans le cadre de l'animation par la LPO PACA d'une formation proposée par l'ATEN à destination des gestionnaires des espaces naturels, la problématique de conservation des espèces liées aux espaces agricoles a été abordée à travers la présentation des Plans nationaux d'action Chevêche d'Athéna et Pies-grièches. Cette présentation a pris la forme d'une visite menée sur le terrain (Cadenet) durant laquelle ont été abordées les questions relatives à la complexité de mise en œuvre de mesures de protection de la biodiversité en zone agricole.

Des rencontres des acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte des Pies-grièches dans les différents plans de gestion de sites (PNR, Réserves naturelles, sites Natura 2000).

III – Nos partenaires techniques





Mobilisation
écocitoyenne
sur le territoire

La **LPO PACA**, une association au service de la **biodiversité**



Éducation à
l'environnement



Formation en
environnement

Expertise en
environnement



Protection
et gestion
de la nature

Retrouvez-nous sur : **paca.lpo.fr**

LPO PACA, Villa Saint-Jules, 6 avenue Jean Jaurès 83400 HYÈRES
Tél. : 04 94 12 79 52 - Courriel : paca@lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Provence-Alpes-Côte d'Azur